

## Suicides dans l'Éducation nationale. Comment interpréter les chiffres dévoilés par le ministère ? panorapresse



Un homme tient une pancarte en mémoire de Christine Renon, lors d'un rassemblement à Bobigny, le 3 octobre 2019.  
- Crédit: THOMAS SAMSON / AFP

Le ministère de l'Éducation nationale a révélé, mardi 5 novembre, pour la première fois le nombre officiel de suicides parmi ses agents. Pendant l'année scolaire 2018-2019, 58 personnes ont mis fin à leurs jours. Par ailleurs, onze autres suicides ont été recensés depuis la rentrée de septembre. Décryptage.

Le ministère de l'Éducation nationale a révélé, mardi, [le nombre de suicides parmi ses agents](#). Cette annonce a eu lieu lors d'un CHSCT extraordinaire, consacré à la souffrance au travail des enseignants, organisé à la demande des syndicats, un mois et demi après le [suicide de Christine Renon](#).

Cette directrice d'école maternelle de 58 ans exerçant à Pantin (Seine-Saint-Denis) avait mis fin à ses jours un week-end sur son lieu de travail et laissé une [lettre bouleversante](#) sur son « **épuisement** » et les difficultés de son poste. Un suicide qui a suscité un profond émoi au sein de la profession et relancé les [témoignages d'enseignants en souffrance](#) dans leur poste. *Ouest-France* fait le point sur cette actualité.

### Combien de suicides parmi les agents de l'Éducation nationale ?

Selon le ministère, 58 agents publics de l'Éducation nationale ont mis fin à leurs jours lors de l'année scolaire 2018-2019 (37 hommes et 21 femmes). Sur les 58 victimes en 2018-2019, on recense 12 agents non titulaires. Et depuis la rentrée de septembre, onze suicides (5 hommes et 6 femmes) ont été recensés.

### Que dit le ministère à propos de ces chiffres ?

Jeudi, sur *France 2*, le ministre Jean-Michel Blanquer a reconnu « **l'émotion** » qui entoure ce « **drame** » et reconnu que « **les directeurs d'école sont, dans le système scolaire, ceux qui concentrent le plus d'obligations et qui ont [...] besoin d'être aidés** ». Néanmoins, le ministre a tenu à souligner que la moyenne des suicides dans l'Éducation (5,85 personnes pour 100 000) était « **très en dessous de la moyenne nationale** », soit 16 personnes pour 100 000 en 2012 (10 700 décès).

Jean-Michel Blanquer a promis des recrutements de médecins de prévention et du travail et le déploiement d'un service de « **gestion des ressources humaines de proximité** » pour que chaque agent puisse bénéficier d'un interlocuteur à son écoute « **à moins de 20 minutes de son travail** ».

### Pourquoi les syndicats parlent de minimisation ?

Publier ces chiffres est « **un bel effort** », salue Rémi Boyer, de l'association [Aide aux profs](#), même s'il s'étonne de leur « **petitesse** ». « **Il faudrait publier les tentatives de suicides et les chiffres sur les dix dernières années** », réclame Rémi Boyer dont l'association accompagne des profs en souffrance. Une demande aussi du Snalc (syndicat enseignant), qui s'interroge sur la « **méthode employée** » et s'étonne de l'écart avec une étude de l'Inserm de 2002 affichant 39 suicides d'enseignants pour 100 000 (soit 2,4 fois plus que la moyenne de l'époque). Cette étude avait d'ailleurs été reprise en 2015 dans une [question au Sénat](#) pour alerter sur les carences de la médecine préventive et du travail dans l'Éducation nationale.

Affiner ces taux de suicide par métiers semble nécessaire pour percevoir les professions les plus affectées. En effet, l'enseignement est l'un des secteurs d'activité professionnelle les plus touchés par les idées suicidaires, selon le [baromètre 2017 de Santé publique France](#). Or, la moyenne

nationale à laquelle se réfère le ministre est calculée en intégrant actifs, chômeurs et inactifs. Selon le même baromètre, les suicides sont beaucoup plus importants dans les deux dernières catégories. Il apparaît donc important d'isoler des statistiques portant sur les actifs seuls.

## La gestion des ressources humaines de proximité est-elle une solution ?

Selon le ministère, la gestion des ressources humaines (GRH) de proximité en test l'an dernier dans certaines académies (Toulouse, Nantes, Rouen, Montpellier) est généralisée à la totalité des académies cette année. **« Cette GRH de proximité va dans le bon sens pour accompagner les personnels en difficulté, juge Rémi Boyer, qui vient en aide via son association à environ 500 enseignants par an. L'idée que ces référents de proximité puissent écouter l'enseignant, l'aider à changer de poste ou à demander une disponibilité est important. Seulement, à l'heure actuelle, ces référents n'ont pas le pouvoir de s'opposer aux décisions du directeur académique ou du recteur qui peuvent bloquer des demandes de mobilité. »**

De nombreuses demandes de mobilité, de disponibilité ou de démissions des enseignants sont refusées au nom de la « **nécessité de service** », ce qui crée des situations de souffrance au travail. Rémi Boyer regrette aussi le profil de ces référents « **qui ne sont pas des psychologues du travail mais souvent des agents administratifs qui occupent cette fonction en plus de leur poste** » et qui « **n'ont pas vécu dans leurs tripes le métier d'enseignant et auront donc du mal à comprendre leurs difficultés au quotidien** ».

## Pourquoi la médecine du travail est si peu présente dans l'Éducation nationale ?

Contrairement aux salariés du privé, les enseignants peuvent faire toute leur carrière sans voir de médecin du travail, excepté la visite médicale d'entrée dans le métier. La visite obligatoire tous les cinq ans est très rarement effectuée. Face aux risques d'épuisement ou de burn-out démontrés dans plusieurs [études](#), les enseignants [manquent d'un suivi régulier](#) institutionnalisé par une vraie médecine de prévention. Un suivi impossible à tenir à l'heure actuelle : le bilan annuel du ministère de l'Éducation nationale pour l'année 2018 mentionne 87 médecins de prévention (soit 68 équivalents temps plein) pour suivre plus de 1,1 million d'agents dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Soit un médecin pour environ 16 000 personnes...

Pourquoi sont-ils si peu nombreux ? Les postes n'attirent pas à cause des salaires et des conditions salariales. **« Le traitement statutaire s'élève à 4 500 € brut maximum, beaucoup moins que ce qu'ils peuvent toucher en dehors. Et certains médecins sont affolés par les cas lourds qui arrivent dans leur cabinet, explique Rémi Boyer. Je crains que le ministère se heurte au même problème de recrutement, à moins de doubler le salaire. »**

Laetitia HÉLARY